

Orientations

Orientation 3.9.2 Susciter l'approbation des objectifs et des orientations de la charte par les habitants en valorisant les actions réalisées

Contexte

Les a-priori ou les incompréhensions qui peuvent exister sur le parc national et l'action de son établissement public, le contexte d'élaboration de la charte, la radicalité de positions exprimées, qui ont été abondamment relayées par les médias nationaux, biaisent la perception de la charte du parc national par les habitants. Or la charte ne pourra être mise en oeuvre efficacement que si ses objectifs et ses orientations sont partagés.

Enjeux

Cette orientation répond au nouvel enjeu identifié Mieux intégrer le parc national et son établissement dans le territoire.

Lignes directrices de l'orientation

- Faire connaître la charte et en expliquer les orientations.
- Être à l'écoute des propositions qui favoriseront leur mise en oeuvre.
- Rendre compte régulièrement devant les habitants du travail accompli et des résultats obtenus.
- Valoriser les initiatives locales prises notamment par les communes et les acteurs locaux contribuant à la mise en oeuvre de la charte.
- Développer une communication plus interactive et créer de l'échange entre acteurs du territoire et avec l'établissement public du parc national.

Mesures traduisant concrètement l'orientation

Mesures contractuelles (liste non exhaustive)	Rôle de l'établissement public du parc national	Rôle des communes adhérentes	Principaux autres partenaires
[...]	[...]	[...]	[...]
3.9.2.b - Communiquer sur des bilans annuels synthétiques présentant les actions marquantes de	Porter à connaissance, animation	Diffusion locale	

Orientations

l'année menées dans le cadre de la charte			
3.9.2.c - Développer une communication régulière sur les médias locaux (radio, presse écrite, télévision) dans les gazettes et les bulletins municipaux, par des réunions publiques locales thématiques	Démarche auprès des médias	Insertion dans les bulletins municipaux et intercommunaux	Médias nationaux, régionaux et locaux
3.9.2.d - Développer une politique d' <i>Ambassadeurs du Parc national de la Vanoise</i> s'appuyant sur les socioprofessionnels accompagnateurs, guides, gardiens de refuges, agriculteurs, etc. Favoriser l'accès à l'information à ces ambassadeurs	Animation, formation, création de support et mise à disposition		Acteurs socioprofessionnels de la montagne, organisations socioprofessionnelles afférentes
3.9.2.e - Valoriser les actions des collectivités en « résonance » avec la charte et contribuant à sa consolidation	Promotion des expériences et savoir-faire	Initiative des projets	

Référence ID de l'article : #5022

Auteur : Salamatou SEYDOU

Dernière mise à jour : 2016-09-14 15:03